



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mai 2026

1 rue de la Tour – 10000 TROYES
Tél. 03 25 70 47 80

Date de convocation et d'affichage : jeudi 07 mai 2026

La séance, présidée par M. Marc BRET, est ouverte à 18h00

Sont présents :

Mesdames Martine ANDRE, Jamila AZZAB, Rachida BOUDADI, Charline BRIOT, Elisabeth CHERAIN, Laurence DINIZ, Marie HUBERDEAU, Flavienne LEMELLE, Brigitte MARION.

Messieurs Marc BRET, François CLOUARD, Jean LAUVERGEAT, Charles MAISON, Jean-Jacques MORDIN.

Sont excusés :

Madame Aline MONGEOT.

Messieurs François BAROIN, Jean-François LAVILLE.

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	14	14	0	0

Délibération n° 2026.12.07 : Désignation des représentants pour candidater au Comité des 100 de l'Uncass

Le Conseil d'administration a procédé à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour représenter le CMAS de Troyes dans le cadre de la candidature au Comité des 100 de l'UNCASS. Les personnes désignées sont les suivantes :

Titulaires	Suppléants
- Marc BRET	-Jean-François LAVILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mai 2026

Désignation de représentants pour candidater au Comité des 100 de l'Uncass

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de l'Action sociale et des familles
Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Exposé :

L'association dite « Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale » (UNCCAS), régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, est un moyen d'action politique, technique et pédagogique au service de l'action sociale communale et intercommunale.

L'UNCCAS a pour buts :

- De regrouper les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS), les personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant des activités d'action sociale régies par le Code de l'action sociale et des familles ainsi que les Unions que ses membres constituent au niveau départemental.
- De représenter ses membres au niveau européen, national, régional et départemental dans le cadre de leur mission d'élaboration et de mise en oeuvre de l'action sociale publique locale.
- De promouvoir l'action de ses membres en valorisant leur savoir-faire et en contribuant au débat public sur les politiques sociales et leurs évolutions.
- D'orienter, accompagner, soutenir la qualification des moyens d'intervention sociale de ses adhérents pour une action de qualité au service de la population.
- De coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau national

qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci.

- De créer et gérer tous services et prestations nécessaires à l'accomplissement de ses buts :
 - actions d'information (publications, études, congrès, etc.) ;
 - activité d'audit/diagnostics, de conseil ;
 - actions de formation pour les élus, les professionnels et les bénévoles.

Au cours du mois de septembre 2026, le conseil d'administration de l'UNCCAS sera élu lors de la réunion du « comité des 100 ». Ce comité est un collège de « grands électeurs » qui réunit 100 CCAS ou CIAS adhérents de l'UNCCAS au 1er janvier 2026 et répartis dans 7 collèges électoraux, en fonction de leur population. Il a pour mission de désigner, au moyen d'un scrutin de liste, les 54 administrateurs de l'UNCCAS.

Chaque CCAS peut présenter un candidat titulaire et son suppléant avant le 12 juin 2026 à minuit. Le résultat du vote et les noms des 100 membres du comité seront annoncés dès le 23 juillet 2026.

Le CMAS souhaite s'investir pleinement au sein de l'UNCCAS par la désignation d'un candidat et de son suppléant au comité des 100 de l'association, comité rassemblant les grands électeurs en charge de désigner les membres du conseil d'administration de l'UNCCAS.

Décision :

Après appel des candidatures, il est proposé de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour candidater au Comité des 100 de l'Uncass et d'autoriser le Président à transmettre le bordereau de candidature à l'Uncass.

Titulaire	Suppléant
-	-